



**SECRETARIAT OF WATAF  
SECRETARIAT DU FAFOA  
SECRETARIADO DO FAFOA**

Secretary-General  
Department of Economic and Social Affairs  
Financing for Sustainable Development Office  
Two United Nations Plaza  
Room DC2-2306  
**New York, NY 10017**

N° \_\_022\_\_-2023/WATAF/SEC/CLM  
Abuja, 16 Mars 2023

Monsieur le Secrétaire général,

**Référence : Appel à contribution publique : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'organisation des Nations Unies**

**Le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA)** est un organisme regroupant les administrations fiscales des pays d'Afrique de l'Ouest. **Le FAFOA** a été porté sur les fonds baptismaux par l'adoption d'un accord par l'Assemblée générale des États membres. Il a été créé pour contribuer à l'efficacité de l'administration fiscale et améliorer la prestation de services publics en appui au développement des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Avec un vif intérêt pour les activités des Nations Unies et les efforts du **FAFOA** pour rassembler les parties prenantes, en utilisant la fiscalité comme un outil pour l'amélioration de la situation économique et le développement, le **FAFOA** exprime son soutien à la Résolution A/RES/77/244 adoptée par l'Assemblée générale le 30 décembre 2022, sur la Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.

Nous saluons les efforts déployés par le Bureau du Secrétaire général visant à inclure les questions de fiscalité internationale dans l'agenda politique de haut niveau des Nations unies et à garantir l'inclusivité et l'efficacité de la coopération fiscale internationale, en particulier dans la formulation des règles fiscales internationales. Nous notons que cela aidera les économies en développement à mobiliser des ressources fiscales pour financer le développement et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Sur la base de ce qui précède, le **FAFOA** propose ce qui suit :

1. Structure de gouvernance : Il est nécessaire de mettre en place une structure de gouvernance (qui pourrait être similaire au Comité des affaires fiscales (CAF) de l'OCDE ou au Cadre inclusif sur le BEPS) qui rassemblera et coordonnera les activités et les projets liés à la fiscalité. La base des membres de la structure de

gouvernance devrait refléter tous les niveaux de développement et les diversités régionales, avec des chances égales d'adhésion et une égalité dans la prise de décision, afin d'assurer la légitimité. La prise de décision devrait se faire par consensus. La nouvelle structure de gouvernance devrait avoir des rôles et des responsabilités plus importants que l'actuel Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale.

2. **Légitimité de la structure de gouvernance** : Contrairement à la structure actuelle du Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale, dont les membres participent à titre personnel, la nouvelle structure de gouvernance devrait être un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social (ECOSOC). Cela garantirait que les décisions de l'organe sont légitimes et qu'elles reflètent les points de vue et la position des gouvernements respectifs.
3. **Constitution de Groupes de travail** : Nous suggérons que la structure de gouvernance mette en place des groupes de travail subsidiaires pour superviser les domaines thématiques, tels que les conventions fiscales, les prix de transfert, l'échange de renseignements, etc. En raison de l'effet néfaste des flux financiers illicites (FFI) sur l'économie des pays en développement, nous suggérons qu'un groupe de travail soit spécifiquement créé pour élaborer des règles mondiales visant à lutter contre les FFI. Un groupe de travail axé sur les secteurs des industries extractives serait également le bienvenu. Les sous-comités existants du Comité fiscal des Nations unies pourraient être élargis et renforcés en termes de composition, de mandat et de financement afin de se métamorphoser en groupes de travail.
4. **L'un des facteurs clés de succès de cette nouvelle initiative est le financement**. Des ressources devraient être fournies pour permettre à la structure de réaliser son mandat. Cela devrait inclure le fonctionnement d'un secrétariat fonctionnel et efficace pour servir de salle des machines de l'organisme.
5. **Révision des instruments et règles existants en matière de fiscalité internationale** : L'un des principaux domaines d'action de la nouvelle initiative devrait être la révision des règles fiscales internationales et des instruments multilatéraux existants afin de garantir une répartition équitable des ressources entre les pays membres, la simplicité, l'attrait mondial et l'efficacité dans la lutte contre la menace mondiale. En particulier, la solution à deux piliers du cadre inclusif OCDE/G20 qui est actuellement en cours d'élaboration est un domaine dans lequel nous estimons que les intérêts de nos membres et ceux des pays en développement en général ne sont pas protégés.
6. **Renforcement des capacités** : L'inclusivité ne devrait pas seulement se traduire en termes de participation, mais aussi en termes d'efficacité de la participation. Les juridictions en développement et à faible capacité devraient bénéficier d'une aide au renforcement des capacités afin de garantir leur efficacité dans la participation au discours mondial sur la coopération fiscale.

7. **Priorité des travaux :** Nous suggérons que la priorité soit donnée aux projets ou initiatives d'intérêt mondial, c'est-à-dire à ceux qui profiteront à un plus grand nombre de juridictions, plutôt qu'à un petit nombre dans une catégorie particulière de développement. À cet égard, nous suggérons également que la priorité soit donnée à la simplicité dans la conception des règles, afin de garantir qu'un plus grand nombre de juridictions soient en mesure de mettre en œuvre les résultats des projets.
8. **Statut d'observateur pour les organismes régionaux :** Dans le cadre de la promotion de l'inclusivité, nous suggérons également que le **FAFOA** et d'autres organismes régionaux similaires se voient accorder un statut d'observateur au sein de la structure de gouvernance ou des groupes de travail. Cela permettra une représentation équitable, en particulier pour les petites juridictions qui n'ont pas la capacité ou les ressources nécessaires pour une participation efficace.

Nous adressons nos sincères remerciements au Bureau du Secrétaire général de nous avoir donné l'occasion de contribuer à la mise en œuvre de la Résolution des Nations unies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

**Babatunde Oladapo**  
Secrétaire Exécutif du FAFOA

